

Rue Michel Servet 175 4100 Seraing 	Référence(s) : 	Installateur (Nom, Prénom, TVA) :
	17895P10171	

PE 207

Rapport relatif à : **INSTALLATION DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION**

Effectué à : **Seraing**

Le : **10/03/2026**

Identification de l'installation

Client :			
Adresse :	Rue Michel Servet 175		
	4100 Seraing		Tél n°: 0470/19 15 89
Type d'installation : Inst. élect. dom. ancien RGIE (8.2.2.)			

Type de visite

Visite de contrôle (6.5.)

Données de l'installation

Type de l'installation	Unité d'habitation : Maison		
	Description : Maison		
Panneaux photovoltaïques :		Nombre(s) : 0	Puissance nominale : 0
Onduleurs :	Nombre(s) : 0	Type :	
	N° série(s) :		Puissance AC max : 0
Batterie domestique :	Organisme Agréé :		Date :
	Rapport de contrôle : N°		
	Possibilité fonctionnement en ilotage :		
	Fonctionnement dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel :		
	Déclenchement du système automatique de sectionnement en moins de 5 secondes (sans fonctionnement en ilotage) :		
Distributeur d'électricité : RESA		Code EAN : Non communiqué	
Compteur : Marque & Type : Contigear G16XDs		N° série : 2376809	
Tension : 2 X 230 V	AC ☒	DC ☐	Intensité max (A) : 60
Type d'électrode : Piquet	Résistance de dispersion Ra : 64,2 ohm		

Description de l'installation (Surintensité)

Description de l'installation (3.1.2.1.a)	Schéma unifilaire ☒	Plan de position ☒	Conformément : Nok
Implantation des tableaux, accès au matériel : Ok			
Piscine (7.2) : Absente	Sauna (7.3) : Absent		
Type de câble d'alimentation : Type : VFVB	Section L : 10 mm² + N : /	mm² + PE : mm²	
Protection générale : Marque & type : Teco DS2			
Surintensité : 60	A Courant court-circuit : /	A Pouvoir de coupure : /	kA
Sectionneur général : Type : Merlin gerin ID	Nombre de pôles : 2	Ithe Courant thermique nominal : 63 A	
Détail installation voir tableaux description de l'installation	N° de tableaux : 1	N° de circuits terminaux : 16	

Protection contre le contact indirect (4.2.4.3.)

Dispositif de protection courant différentiel résiduel			= 300 mA Présent (4.2.4.3.b) ☒	Espaces humides = 30 mA Présent (4.2.4.3.c) ☐
In (A)	Icc (A)	d In (A)	Circuits protégés	
63	3000	0,3	Différentiel général	
Continuité connexions PE : Nok			Bouton test : Ok	
Injection courant défaut : Ok			Protection contre le contact indirect : Insuffisante	

Protection contre le contact direct (4.2.2.3.)

Tableaux	Fermé ☐ Métallique(cl1) ☐ Plastique (cl2) ☒ Ouvert ☒
	Paroi arrière non hygroscopique ☐
Lignes	Fils ☒ Câble ☒ En tube ☒ Apparent ☒ Encastré ☒ Enterrés ☐
	Extérieur ☒ Autre ☐
Appareils	Éclairage ☒ Prise de courant ☒ Avec terre ☒ Sans terre ☐
	Matériel (poste) fixe ☒ Matériel mobile ☐
Contact impossible par :	Isolation (4.2.2.1b) ☒ Enveloppes (4.2.2.1.c) ☐
Protection contre le contact direct :	Insuffisante État du matériel fixe et mobile : Nok

Niveau d'isolement livre 1 sous-section 6.4.5.1 Mesures d'isolement et Section 6.5.6.

Appareil : Norma UNILAP 100 ☐ Kyoritsu 3243 ☐ Metrel 61557 ☒ Mxtra ☐ Autre ☐
Connexions démontées : /
Résistance d'isolement : Ri 0,092 Mohm (tension de test 500V Ri min 500 kohm) Ri : Nok
Mesures non exécutées aux circuits : / Mesures trop faible du type de circuit : /

Infractions

3.1.2.2. : Veuillez prévoir les schémas unifilaires de l'installation (3 exemplaires).
3.1.2.3. : Veuillez prévoir les schémas de position de l'installation.
8.4.2.2. : Par l'absence des plans électrique, la liste des infractions reste incomplète.
6.4.5.1. : La valeur de la résistance de circuit est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500 kOhm.
4.2.4.3. : La résistance de dispersion de la prise de terre est supérieure à 30 Ohm sans protection complétée.
5.4.2.1. : Un dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être prévu dans le conducteur de terre afin de pouvoir effectuer la mesure de la résistance de dispersion de la prise de terre. Il doit être placé dans un endroit aisément accessible.
2.5. : Des liaisons équipotentielles principales et leurs connexions (gaz, eau, arrivée et départ de la chauffage) sont à réaliser.
4.2.4.3. : Un différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité doit être placé en amont pour la salle de bains, machine à laver, lave-vaisselle, séchoir ou des appareils similaires.
3.1.3.3. : La tension nominale doit être clairement indiquées de façon durable sur chaque tableau.
5.3.5.5. : L'intensité nominale du dispositif de protection est à adapter en fonction de la puissance nominale de la canalisation et/ou le récepteur installé en aval.
5.3.5.5. : Les fusibles/le disjoncteur n'a pas de marquage détaillant le pouvoir de coupure et la limitation d'énergie. / Il n'y a pas de fusibles/disjoncteur en tête de l'installation avec un marquage détaillant le pouvoir de coupure et la limitation d'é
5.3.5. : La porte et/ou l'écran de protection du tableau est absent. Il y a une possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.
5.2.2. : Les canalisations ne sont pas fixées au moyen d'attaches adaptées.
5.2.6. : Les connections sures ne sont pas fixées à un emplacement prévu à cet effet.
5.3.5.2. : Il y a des prises qui ne sont pas connectées avec la terre de l'installation. La continuité de la mise à la terre du conducteur de protection n'est pas assuré.

Remarques et/ou notes

Le contrôle fait partie d'une vente Le demandeur nous a informé que l'application de la sous-section 6.5.8.1.3 est d'application.
--

Conclusions

L'installation n'est pas conforme, au livre 1 de l'AR du 08/09/2019.

Le schéma unifilaire et le schéma de position ne sont pas visés.

Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel n'est pas plombé.

L'installation doit être revérifiée avant le **10/03/2027** (chap 6.5.2) - par nos soins - ainsi qu'avant toute remise en service après modification ou extension importante, exécutée avant cette date.

C'est une obligation de conserver le rapport (mise en service ou visite de contrôle) dans le dossier électrique. Le précédent rapport n'est pas présent.

C'est une obligation d'inclure chaque modification dans le dossier.

C'est une obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

L'inspection visuelle se limite aux zones facilement visibles et accessibles. Les zones dissimulées telles que les faux plafonds, les murs creux, les puits, etc., sont exclues de notre inspection.

Ce rapport contient 5 pages de rapport + 0 page(s) d'annexe(s).

DELCORPS Jean-Louis



Description de l'installation

Identification et dispositif de protection								Canalisation		Description
Nombre	N°repère	N°pôle	I(A)	Marque	Type	PCC	Classe	Type	Section (mm²)	
1	/	2	63/0,3	Merlin gerin	ID	22,5kA²s 3000	A	VOB	6	Différentiel général
1	/	2	10	Legrand	12	6000	/	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
1	/	2	16	Legrand	17	6000	/	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
1	/	2	20	Legrand	22	6000	/	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
1	/	2	16	Legrand	Legrand	6000	/	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
1	/	2	20	Merlin Gerin	C60a	3000	3	VOB	2,5	Prises?
1	/	2	16	Merlin Gerin	C60a	3000	3	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
1	/	2	10	Merlin gerin	C60a	3000	3	VOB	2,5	Chauffage ?
1	/	2	10	Merlin gerin	C60a	3000	3	VOB	2,5	Boiler ?
2	/	2	16	Merlin Gerin	C60a	3000	3	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
1	/	2	10	Legrand	12	6000	/	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
2	/	2	16	Merlin Gerin	C60a	3000	3	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
2	/	2	16	Legrand	17	6000	/	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
Pouvoir de coupure : 3000 ☒ 1500 ☐ autre ☐										
Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 16 Nombre de circuits dédié : 0										
In des protections en accord avec le Ø des conduites,appareils et matériel : Ok Section des conducteurs de protection suffisante : Nok										